

↘ ↘ ↘

Comprendre et agir : Guide du consentement en contexte étudiant





**Trigger Warning : ce document parle de
Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)**

SOMMAIRE

Les bases du consentement _____ Page 3

Note d'intention _____ Page 4

Instaurer une culture du consentement dans...

Le doctorat _____ Page 6

Le job étudiant _____ Page 8

Le couple installé _____ Page 10

Le couple à distance _____ Page 12

La soirée alcoolisée _____ Page 14

Les applications de rencontre _____ Page 16

Les confessions amicales (outing) _____ Page 18

Les week-ends d'intégration _____ Page 20

Le droit à l'image _____ Page 22

Les rendez-vous médicaux _____ Page 24

Ressources

Pour creuser chaque situation _____ Page 26

Contacts utiles _____ Page 29

La méthode des 5D _____ Page 30

Contenus sur le consentement _____ Page 31

Définitions légales _____ Page 32

Hello !



Tu as déjà entendu parler de consentement mais tu ne vois pas très bien comment le mettre en pratique dans tes relations ?

Ce guide est fait pour toi !



Tu as déjà entendu parler de consentement et tu le pratiques déjà dans tes relations ?

Ce guide est également fait pour toi ! (On peut toujours faire mieux !)



Tu n'as jamais entendu parler de consentement et ça ne t'intéresse pas vraiment ?

**Ce guide est VRAIMENT fait pour toi !
Promis, on ne dit pas ça à tout le monde.**



Tu maîtrises le consentement mais à chaque repas de Noël, tu manques d'éléments pour l'expliquer à ton oncle ?

Ce guide a (littéralement) été conçu pour lui ! Genre, vraiment.

LES BASES

Il n'existe pas de définition unique pour le **consentement**. En revanche, l'ONU Femmes propose des caractéristiques qui permettent de mieux le comprendre et le pratiquer.

EXPLICITE

Ne laisse pas place au doute, demande et exprime clairement tes envies et tes limites.

LIBRE

Sans contrainte, pression, menace et l'esprit clair (sans alcool, drogues, maladies graves etc).

ÉCLAIRÉ

Tu sais à quoi t'attendre, dans quoi tu t'engage.

RÉVERSIBLE

Un "oui" n'est jamais définitif, tu es libre de changer d'avis et d'arrêter un rapport à n'importe quel moment.

ENTHOUSIASTE

Un "oui" gêné n'est pas un oui! Le oui doit être enthousiaste : "ouiiii". Le consentement, ce n'est pas seulement accepter ou être d'accord.

SPÉCIFIQUE

Dire oui à une pratique n'implique pas un consentement pour tout le reste. Repose la question à chaque étape !

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Le consentement, ce n'est pas seulement une affaire de « oui » et de « non » entre deux partenaires, c'est toute une réflexion sur notre éducation, les exemples que nous offrent la fiction, la publicité, la musique, les lois et les conventions qui régissent nos relations, le rapport au corps et à celui des autres, etc. **C'est une grande conversation, joyeuse, puissante, transformatrice qui participe à garantir l'égalité entre tous-tes !**

POURQUOI UN LIVRET SUR LE CONSENTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2024 ?

Sexe & Consentement et *l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur*

sont deux associations qui interviennent depuis plusieurs années sur les campus universitaires pour parler de consentement et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. En effet, l'enseignement supérieur offre un terrain particulièrement fertile aux situations de violences sexistes et sexuelles : avoir plus de 18 ans ne garantit pas une maturité relationnelle et sexuelle, nous ne sommes pas tous·tes égaux face aux violences, et il existe des rapports d'influence et de pouvoir évidents du fait de la diversité des acteur·ices présentes.

Néanmoins, il y a une bonne nouvelle : **ce n'est pas une fatalité !** On peut tous·tes agir à la fois individuellement et collectivement pour construire une culture du consentement, du respect, de l'écoute et de la bienveillance dans nos relations et sur nos campus. Cela fait d'ailleurs partie des obligations légales d'un établissement universitaire, qui doit garantir un environnement sain pour travailler dans les meilleures conditions.

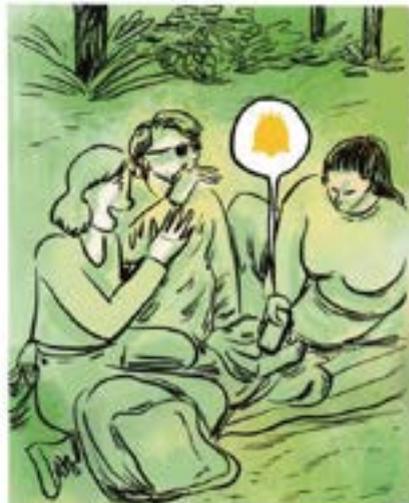
Parce que ce n'est pas toujours évident de savoir comment **identifier** et **réagir** face à une situation de violence, nos deux associations ont souhaité mettre en commun leurs savoirs et leurs expériences pour élaborer ce livret. Il te donnera des clés de compréhension et d'action pour mieux vivre tes relations, mieux respecter tes limites ainsi que celles des autres, mieux repérer les abus, mieux maîtriser tes droits et mieux connaître les ressources utiles en cas de problème.

À partir de situations concrètes, auxquelles peuvent être régulièrement confronté-es les étudiant-es, nous proposons une analyse et des conseils pour savoir :

- ➡ **À quoi faire attention lors d'une situation problématique?**
- ➡ **Comment (ré)agir face à celle-ci ? (Avant, pendant et après)**
- ➡ **Où et comment creuser le sujet ?**

La culture du consentement passe aussi par les imaginaires et les exemples. Nous avons donc décidé d'intégrer des **situations positives**, pour inspirer les **bonnes pratiques**.

N'hésitez pas à diffuser ce livret, en parler autour de vous et poursuivre la réflexion avec les ressources proposées à la fin ! Nous sommes tous-tes concerné-es par le consentement et nous avons tous-tes intérêt à l'appliquer dans notre quotidien.



MON DIRECTEUR DE THÈSE
ME PROPOSE QU'ON FASSE
NOTRE RDV CHEZ LUI.

ÇA VA ???



MAIS NON !

Nous nous retrouverons
le 26 octobre chez moi
au 54 rue Vaugirard.

TROP BIZARRE
EN VRAI.



J'DIS QUI ?

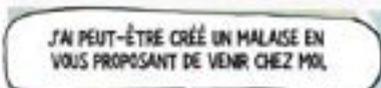
PROPOSE
AUTRE CHOSE !

NY VA PAS ATTENDS

Nous nous retrouverons
le 26 octobre chez moi
au 54 rue Vaugirard.

Aujourd'hui à 12h31

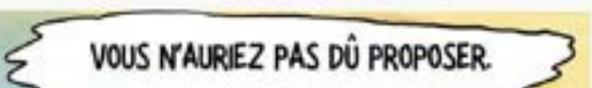
Bonjour, je pensais
plutôt vous proposer
que l'on se rejoigne au
Café Carnot vers 16h.
Cela vous convient-il ?



J'AI PEUT-ÊTRE CRÉÉ UN MALAIS EN
VOUS PROPOSANT DE VENIR CHEZ MOI.

JE PENSAIS QUE ÇA VOUS ARRANGERAIT
POUR ÉVITER LES TRANSPORTS...

MAIS J'AURAIS
DÙ VOUS
DEMANDER...



VOUS N'AURIEZ PAS DÙ PROPOSER.

C'EST BIEN NOTÉ,
ÇA N'ARRIVERA PLUS.



Rachida a rendez-vous chez son directeur de thèse

Dans le cadre d'une thèse, la relation entre doctorant-e et directeur-ice de thèse joue un rôle majeur dans la réussite du projet. Cela peut entraîner des abus de pouvoir voire des violences.

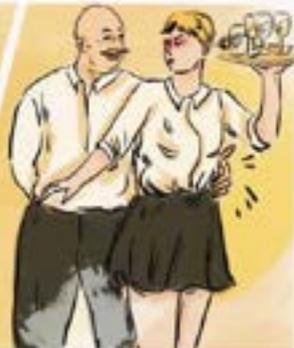
À quoi dois-je faire attention ?

- **Le statut de doctorant-e est ambigu** : à la fois étudiant-e et chercheur-se, iel n'est pas sur un pied d'égalité réel avec le/la directeur-ice de thèse, qui garde un pouvoir sur la validation et l'évolution des travaux.
- **Le temps et l'engagement nécessaires à la thèse fragilisent les doctorant-es**, brouillant parfois les frontières entre vie professionnelle et privée, et augmentant la vulnérabilité face à leurs directeur-ices de thèse.
- **Le manque d'espaces dédiés aux rencontres entre doctorant-es et directeur-ices** pousse parfois à organiser des rencontres dans des lieux privés. Toujours privilégier des lieux publics (cafés, bibliothèques) pour maintenir un cadre professionnel.

Comment agir ?

- **Définir et formaliser une relation de travail qui convienne aux deux lors d'un échange dédié** : quelle fréquence et lieux de réunions, quels modes de communication, etc.
- **Pour l'encadré-e** : ne pas hésiter à solliciter d'autres personnes, par exemple le comité de suivi de thèse ou d'autres doctorant-es, pour comparer les pratiques et avoir des retours extérieurs.
- **En cas de problème (victime ou témoin), ne pas rester seul-e et demander de l'aide**, soit auprès des services spécialisés internes à l'université soit auprès de professionnel·les extérieur-es (cf. "Contacts utiles" - Ressources).

SALUT ! ALORS T'AS SORTI LA PETITE JUPE CE SOR ? SYMPA !



HÉ SARAH, TU ME DIS QUAND T'AS CINQ MINUTES ON PEUT RÉGLER ÇA VITE FAIS DANS LE PLACARD !

JE SUIS CREVÉ, ET TOI ÇA VA ?

J'HÉSITE À DÉMISSIONNER MAIS JE VENDRAI QUAND MÊME DEMAIN, J'AI PAS D'AUTRE PLAN POUR PAYER LE LOYER...



OH, MAIS FAUT PAS LEUR EN VOULOIR TU SAIS, C'EST PARCE QU'ILS T'AMENT BIEN,

FAUT LE PRENDRE COMME UN COMPLIMENT !

EN VRAI C'EST DUR POUR MOI, J'AI BESOIN QUE ÇA S'ARRÊTE.



SARAH DÉCOUVRE UN COMPTE INSTAGRAM ET ENVOIE SON TEMOIGNAGE.

UNE SEMAINE PLUS TARD

TON NOM ÉTAIT CITÉ DANS LES COMMENTAIRES NÉGATIFS

JE NE VEUX PLUS RIEN LIRE DE TEL



ON A REÇU UNE DIZAINE DE COMMENTAIRES,

ILS NOUS ACCUSENT D'ÊTRE SEXISTES.

NOTRE NOTE EN LIGNE A BAISSÉ !



MERCI, FINALEMENT L'AMBIANCE EST MEILLEURE POUR TOUT LE MONDE MAINTENANT !



Sarah est victime de violences sexistes et sexuelles au travail

Un.e étudiant.e sur 2 travaille pendant ses études. En tant que lieu où se côtoient des relations d'autorité, des enjeux de réputation, des « traditions » et « normes », le monde du travail est un terrain propice aux violences.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Bien maîtriser les définitions des violences sexistes et sexuelles** pour mieux les reconnaître au travail. (cf. "Définitions" - Ressources)
- **Avoir conscience que l'humour n'excuse pas les propos et les comportements sexistes** : les commentaires sur la tenue, les propositions à caractère sexuel et les contacts physiques non sollicités sont des actes répréhensibles, qui affectent la santé mentale et physique des personnes victimes. Même quand ils partent « d'une bonne intention ».
- **En tant que témoin, ne pas attendre que les victimes se plaignent ou réagissent pour intervenir.** C'est très difficile pour elles de le faire et l'égalité est un enjeu collectif. L'employeur a d'ailleurs l'obligation de prévenir les risques psychosociaux au sein de son équipe, y compris ceux liés au sexisme.

Comment agir ?

- **En tant que victime** : selon la situation, tu peux solliciter l'aide de personnes en interne (dispositif de signalement de l'établissement, direction, RH, psychologue du travail, syndicat, maître de stage) ou en externe : de nombreuses associations accueillent, conseillent et accompagnent les victimes de VSS au travail.
- **En tant que témoin** : il est possible d'intervenir de plein de manières différentes, la première étant de manifester son soutien auprès de la personne concernée par les violences (cf. Les « 5D » - Ressources).



CHATON. JE PEUX TE PARLER D'UN TRUC ?



OUI, BIEN SÛR,
TOUT VA BIEN ?

T'AS PAS L'IMPRESSON QU'EN CE MOMENT ON
EST MOINS PROCHES... ?

C'EST À DIRE ?

BAH CHIAS PAS,
ON FAIT MOINS...

TU VEUX DIRE QU'ON
COUCHE MOINS
ENSEMBLE... ?



OUAIS
VOILÀ !

MAIS C'EST PAS MOI QUI REFUSE,
LE PLUS SOUVENT C'EST TOI !



ET ON EST TOUJOURS
FATIGUÉ.E.S EN PLUS !



MOI JE ME DEMANDAIS SI TU ME TROUVAIS MOINS
JOLIE... À CHAQUE FOIS QUE TU ME DIS NON J'ME
REMETS EN QUESTION...



OH MAIS NON CHATON !

C'EST PAR PARCE QUE
J'AI MOINS DE DÉSIR QUE
JE T'AIME MOINS !

ÇA TE DIT ON SE MET
AU REMPOTAGE DE LA
MONSTERA ?





Jian et Steph font moins l'amour

La société nous a toujours dicté que sexualité et amour allaient de pair et qu'il fallait être sexuellement actif·ve dans un couple. Pourtant, le désir est propre à chacun·e, il évolue tout au long de la vie. Il n'existe donc pas de "fréquence" normale en matière de sexualité.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Les violences sexuelles se passent majoritairement dans la sphère conjugale** (47% des auteurices de faits sont les conjoint·es ou ex-conjoint·es). Cela fait écho au "devoir conjugal" (obligation de relations sexuelles entre époux·ses), imposé en particulier aux femmes pendant des siècles.
- **(Se) Forcer a des conséquences sur la santé mentale et physique.** Ça n'est pas et ne devrait jamais être une solution, même pour « faire plaisir » ou parce que « ça fait longtemps ». D'autres activités sont possibles pour se donner de l'affection.
- **Ce n'est pas facile de constater une baisse ou absence de désir chez son/sa partenaire.** Néanmoins, il faut veiller à communiquer sans créer une culpabilité chez l'autre ou une pression à avoir des rapports.

Comment agir ?

- **Communiquer de manière continue sur ses ressentis** et ceux de son/sa partenaire, sans juger ni mettre la pression. Éviter d'aborder le sujet juste après un « non » pour ne pas culpabiliser la personne.
- **Si besoin, il existe des professionnel·les qui peuvent t'écouter** et te conseiller. Attention à ne pas se « diagnostiquer » trop vite : ne pas avoir de désir n'est pas un « problème » en soi.



Je suis excité bb, appelle-moi

désolée, je me suis endormie en rentrant, je t'appelle demain mon coeur



T'ES SÛRE TU VEUX PAS M'ENVOYER UNE PHOTO OU DEUX CE SOIR ?

TU SAIS, C'EST DIFFICILE SANS TOI, JE ME SENS SEUL.

MAIS T'AS QUELQUES POTES DE CLASSE, NAN ?

MAIS C'EST PAS LA QUESTION ! C'EST TOI QUE JE VEUX.

ALLEZ, VAS-Y, JUSTE UNE AU PIRE !

MAIS QUI TE HARCELE COMME ÇA ?

NAN C'EST JUSTE MON COPAIN AHAH, JE LUI MANQUE LE PAUVRE. JE SORS PAS AVEC VOUS CE SOIR, FAUT QUE JE L'APPELLE QUAND MÊME.



Allez mon amour, on se voit jamais, envoie juste encore 2/3 nudes.

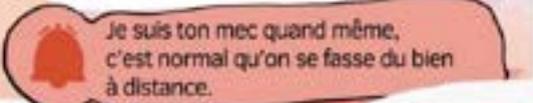


LE LENDEMAN

MOI ÇA ME FERAIT TROP BIZARRE QU'IL N'Y AIT QUE MOI QUI LUI ENVOIE DES NUDES.

BAH QU'AS, SINON C'EST ABUSÉ SI C'EST QUE MES PHOTOS

EN MODE, TU VEUX DIRE QU'IL T'ENVOIE AUSSI DES PHOTOS DE LUI ?



Je suis ton mec quand même, c'est normal qu'on se fasse du bien à distance.



Ecoute, je t'aime si fort que je finis toujours par être d'accord pour t'envoyer des photos le soir. Mais en fait, moi j'aime pas faire ça, enfin ça m'excite pas, donc je comprend pas en quoi ça maintient un lien d'amour entre nous.



j'étais sûr que tu couchais avec qqn d'autre sinon tu n'aurais jamais dit ça donc va te faire f****

Bloquer



John exige des nues de Carla

Dans une relation à distance, certain-es sont plus ou moins à l'aise à l'idée d'entretenir une intimité virtuelle. Il n'y a pas de mode d'emploi unique, chaque nouveau format de relation doit se construire à deux.

À quoi dois-je faire attention ?

- **La distance peut faire naître de nouvelles insécurités** (jalousie, solitude, etc). Si c'est important de prendre soin de sa relation quand on est loin, rien peut justifier des pressions d'un-e partenaire sur l'autre.
- **Écouter ses ressentis est important** : si tu as peur des réactions de ton/ta partenaire quand tu lui dis non, s'iel te demande de t'isoler de tes ami-es, t'impose des choses que tu n'as pas envie de faire, ce n'est pas ok.
- **La captation et diffusion d'images intimes sans le consentement de l'autre est un délit puni par la loi.**

Comment agir ?

- **Communiquer avant de se séparer géographiquement** et décider ensemble de la nouvelle configuration de la relation, puis l'adapter ensemble si besoin.
- **Toujours vérifier le consentement de l'autre** avant d'entreprendre une communication intime et sexuelle.
- **Si tu le sens, parles-en avec tes ami-es** ou des personnes de confiance (assos spécialisées), échangez sur vos manières de gérer la distance, vos ressentis etc.
- **En tant que témoin : si tu observes un changement de comportement, n'hésite pas à poser des questions** pour vérifier que tout va bien. En cas de violences, et si la victime est d'accord, conserve des éléments de preuve (sms, photos, notes) qui pourront servir en cas de plainte.

ÇA VA MEUF, BIEN REMISE D'HIER ?

FRANÇEMENT C'EST DUR, J'ÉTAIS GRAVE BOURRÉE NON ? J'ME RAPPELLE PAS DE LA FIN DE LA SOIRÉE...

AH OUAIS ?
BAH ATTENDS JE TE RACONTE.

LA VELLE

MAIS NAN ?
BAH VAS-Y !
MAIS MOLLO SUR LES VERRÉS, HEIN !

OH MEUF Y'A PIERRE !
BON VAS-Y CUL SEC ET J'VAIS LUI PARLER !

ELLE A L'AIR BIEN BOURRÉE QUAND MÊME... JE VAIS LA GARDER À L'ŒIL.

OMG JE VAIS PARTIR AVEC PIERRE ! IL L'A PROPOSÉ QU'ON DORME ENSEMBLE !

AH COOL !
MAIS T'ES SÛRE QUE T'AS PAS TROP BU ?

EUH PIERRE...
JE CROIS QUE JE VAIX RENTRER AVEC VOUS, LÉA EST TROP BOURRÉE,
JE SERAIS PLUS RASSURÉE.

MAIS J'TE JURE
QUE ÇA VAAA !

MAIS NAAAAAN T'INQUIÈTES !!
ON SE CAPTE DEMAIN HEIN !!

OH MEUF T'AS BIEN FAIT,
MERCI BEAUCOUP.

DU COUP T'INQUIÈTES, ON EST RENTRÉ.S TOUS.TES LES TROIS, PIERRE A DORMI SUR LE CANAP' ET ON A DORMI ENSEMBLE. J'AI DÛ ME BARRER CE MATIN POUR MANGER AVEC MA MÈRE ET PIERRE ÉTAIT DÉJÀ PARTI

T'ES VRAIMENT LA BEST.

BAH T'INQUIÈTES C'EST NORMAL.



La copine de Léa veille sur elle

L'alcool occupe une place centrale dans notre société, considéré comme un booster de confiance en soi. Cependant, il affecte également nos fonctions cognitives et nous empêche de bien lire une situation ou une personne (à commencer par soi-même).

À quoi dois-je faire attention ?

- **Une alcoolisation trop intense empêche de s'assurer d'avoir des relations sexuelles librement consenties** (l'alcool est considéré comme une circonstance aggravante par la justice).
- **Le consentement est un enjeu personnel et collectif** : en soirée et au quotidien, je fais attention aux personnes autour de moi (mes ami·es mais pas que !), peu importe leur genre ou leur orientation sexuelle.
- **Si la seule raison pour laquelle une relation a lieu est le fait d'être alcoolisé·e, c'est peut-être qu'elle n'en vaut pas le coup !**

Comment agir ?

- **Si tu sors avec des ami·es, n'hésitez pas à échanger en amont** sur vos états, vos envies, les modalités du retour, etc.
- **En cas de rencontre coup de cœur, vous pouvez toujours échanger vos numéros et vous revoir ultérieurement**, dans de meilleures conditions.
- **Si tu as un doute sur la situation, c'est important d'offrir à son ami·e une « porte de sortie »** : boire de l'eau, manger un bout, s'asseoir un moment. Cela permet de vérifier que tout va bien.
- **Ne laisse pas une personne ivre toute seule**. Reste calme et respectueux·se, demande de l'aide en cas de besoin et assure toi qu'elle rentre chez elle en sécurité.

Ouais rdv en bas de
chez moi et si ça le fait
on monte ?

Aujourd'hui à 21h42

OK j'arrive

HEY

11:30

Mec Grindr

t'es chaud là ?

TOUJOURS OK ?

Ouais, on va prendre un
verre tranquille avant ?

BAH FRANCHEMENT FLEMME
ON N'EST PAS LÀ
POUR ÇA...

MERDE IL VA PENSER QU'IL ME
ME PLAIT PAS ...
J'AI PAS ENVIE DE LUI FAIRE
PERDRE SON TEMPS NON PLUS...
J'TROUVAIS ÇA JUSTE SYMPA DE
DISCUTER UN PEU.

BON ALORS ???
ALLEZ VIENS !

FLEMME DE PERDRE MON
TEMPS AVEC UN MEC
QUI SAIT PAS CE
QU'IL VEUT !

BAH,
JE PENSE QUE JE
VAIS RENTRER,
DÉSOLÉ.

J'AI BIEN QUAND
C'EST MOINS DIRECT.

BONNE SOIRÉE.

NAN FRANCHEMENT,
J'AI PAS EU LE FEELING,
J'ALLAIS PAS ME FORCER.

SÉRIEUX LÀ ???

IL METTAIT TROP
LA PRESSION EN PLUS.



Une rencontre sur appli qui tourne court

Certaines applications sont très explicites sur les intentions de rencontre. Si l'envie et le désir peuvent être réciproques, chacun-e a son propre rythme et des besoins spécifiques pour se sentir en sécurité, qu'il faut respecter.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Vérifie toujours le consentement de la personne avant d'entamer une communication** intime et sexuelle, même si c'est "une appli faite pour ça".
- **Les violences sont également nombreuses dans la communauté queer.** En matière de consentement, il n'y a pas d'exception à faire selon l'orientation sexuelle.
- **Avoir des échanges explicitement sexuels en amont ne garantit pas de ressentir une connexion physique avec l'autre** pendant la rencontre.

Comment agir ?

- **Lors d'une première rencontre, c'est toujours bien de prévoir un temps pour faire connaissance** (s'appeler, prendre un verre, discuter autour d'une boisson chaude). Ça permet de (se) sécuriser et d'ouvrir le dialogue pour la suite.
- **Peu importe à quel point vous avez échangé, le consentement de l'autre ne peut jamais être supposé ou pris pour acquis.** On peut changer d'avis à tout moment, la sexualité et l'intimité ne doivent jamais être obligatoires.
- **Si cela te rassure, parles-en avec tes ami-es et tiens-les informé-es du lieu de rendez-vous et de l'identité de la personne** que tu rencontres.

J'AI RDV AVEC MON PROF DE TD, JE SUIS TROP STRESSÉE, J'AIMERAIS LUI PRÉCISER MES PRONOMS MAIS JE NE SAIS PAS COMMENT IL VA RÉAGIR...

ÉCOUTE, JE VOULAIS PAS TEN PARLER MAIS COMME JE SAVAIS QUE ÇA TE STRESSAIT, J'AI PARTAGÉ TES INQUIÉTUDES AVEC SOPHIE L'ADMIN :

ELLE A ÉTÉ TRÈS RASSURANTE !

ATTENDS, T'AS FAIT QUOI ?

BAH JE NE SAVAIS PAS COMMENT T'ADDER DONC JE SUIS ALLÉE ENQUÊTER !

NON MAIS C'EST SÛR QUE SOPHIE VA ALLER PARLER À MON PROF, TU SAIS COMMENT ELLE EST !

COMMENT TU AS PU FAIRE ÇA SANS ME DEMANDER AVANT ?!

BONJOUR !

AVANT DE COMMENCER, JE VOULAIS VOUS DEMANDER SI VOUS SERIEZ À L'AISE DE ME PARTAGER VOS PRONOMS ?

OUI EUH... MON PRONOM EST IEL, VOUS POUVEZ M'APPELER CAM

BAH VOILÀ !

TU VOIS, ÇA S'EST BIEN PASSÉ FINALEMENT !

TRÈS BIEN CAM, EST-CE-QUE VOUS AVEZ PU PRÉPARER LE TRAVAIL PRÉVU POUR AUJOURD'HUI ?

TU NE ME REFAIS PLUS JAMAIS ÇA.



Julie dévoile l'identité de genre de Cam

L'*outing* consiste à divulguer des informations confidentielles liées à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle d'une personne. L'intention peut ne pas être malveillante mais cela porte atteinte à sa vie privée et à son intimité.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Même si tu n'y vois pas de problème**, dévoiler l'identité de genre ou l'orientation sexuelle d'une personne à sa place, sans avoir obtenu son consentement explicite pour le faire, peut tomber sous le coup de la loi.
- **Le fait « d'outer » une personne peut l'exposer à des violences et la fragiliser**, les personnes LGBTQIA+ étant particulièrement victimes de violences (verbales, physiques, sexuelles, numériques etc).
- **Cela peut également bouleverser les relations familiales, conjugales, amicales et professionnelles de la personne.**

Comment agir ?

- **Il vaut mieux partir des besoins de la personne** : lui demander ce qu'elle souhaite faire, si tu peux l'aider d'une quelconque manière, etc.
- **S'agissant de l'identité de genre, il vaut mieux ne pas genrer une personne directement mais lui demander ses pronoms et dans quels cadres** de vie iel les utilise pour éviter de l'outer dans un mauvais contexte.
- **Si elle t'en exprime le besoin, tu peux également l'accompagner dans ses démarches**, sans imposer ta manière de faire et en respectant son rythme.
- **En cas de violence, c'est essentiel de se montrer présent-e et de soutenir la personne.** Tu peux également lui recommander des structures spécialisées, qui sauront l'écouter et l'accompagner au mieux (cf. "Contacts Utiles" - Ressources).

TU SAIS, J'AI VU UN REPORTAGE, EN MÉDECINE, UN MEC EST MORT APRÈS UN DÉPL.



MAIS NAN MALO, DÉJÀ, ON N'EST PAS EN MÉDECINE, ET L'ÉCOLE N'AUTORISERAIT PAS LE BDE À ORGANISER UN WEEK-END D'INTÉ S'IL Y AVAIT DES PROBLÈMES, T'INQUËTES.



ET LE NUMÉRO DE LA SAFE TEAM EST AFFICHÉ PARTOUT !

ALLEZ, QU'ANS ON PERD AU CHAMBOULÉ-TOUT, ON FAIT CUL-SEC, C'EST LA RÉGLE POUR LES LI !



C'est obligé de boire à chaque activité ??



JE COMPRENDS PAS, ON N'AVAIT DIT PAS D'ALCOOL AVANT 21H ET PLUS PAS D'ALCOOL COMME PUNITION PENDANT LES JEUX.

JE SUIS DÉSOLÉE.

SELON NOTRE PROTOCOLE, ON DOIT VOUS DEMANDER SI CELA VOUS CONVIENT S'IL S'EXCUSE ET SI ENSUITE VOUS PRÉFÉREZ QU'IL ÉVITE DE VOUS PARLER PENDANT TOUT LE WEEK-END OU SI VOUS SENTEZ QUE ÇA IRA. EN TOUT CAS, SACHEZ QUE S'IL RECOMMENCE IL SERA IMMÉDIATEMENT EXCLU.



MOI ÇA ME VA S'IL S'EXCUSE.



DÉSOLÉ, J'AI DÉCONNÉ, J'AURAIS PAS DÛ.

J'AI COMPRIS, JE LE REFERAI PAS.



Malo et Gaëlle vont à un week-end d'intégration

Les événements d'intégration étudiants sont des moments précieux de nos années d'études. Cependant, ils peuvent aussi devenir un terrain propice aux violences : bizutage, pression de groupe, violences sexuelles, rites virilistes, surconsommation d'alcool ou course à la « chope » gâchent vite l'ambiance.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Les violences sont plus nombreuses dans les premiers mois de l'année universitaire**, en raison d'une perte de repères et d'un enjeu à s'intégrer. L'inté ne devrait jamais rimer avec violences. Il existe plein d'autres façons de s'amuser et de créer des liens sans mettre qui que ce soit en danger.
- **Le bizutage est un délit** : ce n'est pas "bon enfant" d'encourager autrui, qu'il soit d'accord ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive.
- **En tant qu'étudiant·e** (y compris responsable VSS), **vous avez un rôle à jouer mais vous n'êtes jamais responsables des violences dont vous êtes témoins.**

Comment agir ?

- **Avant, pendant et après, il faut mettre en place un protocole de prévention des violences** (ressources utiles, contacts d'urgence, etc) clair, rigoureux et connu par tou·tes (staff et participant·es).
- **Pour ce faire, ne pas hésiter à solliciter l'aide de ton établissement**, qui est également responsable de l'environnement dans lequel évoluent et étudient les élèves.
- **S'assurer qu'aucune activité n'est obligatoire** (comme la consommation d'alcool) et proposer différentes options pour éviter la pression de groupe (activités sportives ou intellectuelles, boissons non alcoolisées, espaces au calme, etc).



NON MAIS SÉRIEUX MEUF,
CONCENTRE TOI EN FAIT,
ÇA A DES CONSÉQUENCES
CE GENRE DE CHOSES !



Commentaires de la story

Oh mais elle est canon en fait Haha

Bah elle porte plus le voile ?

MDR soit-disant Héhé mais en fait salope

C'est quoi ces cheveux ??
Je comprends pq elle voulait les cacher

Je le soutiens dans sa décision

Je savais qu'elle allait finir par
l'enlever cette timp.

J'ai signalé la story ma belle,
ça va ??

Afficher tout

PARDON, PARDON, JE TE JURE J'AI PAS FAIT
EXPRES, JE VOUAIS METTRE EN "AMIS PROCHES",
QUEST CE QUE JE PEUX FAIRE ???



T'AS GRAVE DÉCONNÉ, POURQUOI T'AS PAS
DEMANDÉ AVANT DE POSTER ÇA ? COMMENT
JE PEUX TE FAIRE CONFIANCE MAINTENANT ?
IMAGINE QUELQU'UN L'A SCREEN
ET ÇA RESSORT ???

MARION, TU SIGNALES LES
COMPTES ET TU LES BLOQUES
HAWA, T'EN FAIS PAS, SI LA
PHOTO EST RÉCUPÉRÉE ET
EST REPOSTÉE, ON CONTACTERA
DES ASSOCIATIONS COMME #STOPFISHA
POUR QUE ÇA SOIT SUPPRIMÉ !





Marion publie un selfie d'Hawa en story

Nous n'avons pas tous·tes le même rapport aux réseaux sociaux et au fait de s'exposer publiquement. Il faut prendre en compte les expériences de chacun·e et ne jamais outrepasser le consentement d'une personne vis-à-vis de son image.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Certaines personnes subissent davantage de cyberviolences** (LGBTQIA+, personnes racisées, en situation de handicap, etc), cela implique une vigilance particulière.
- **Une personne peut à tout moment changer d'avis** et vouloir que des photos d'elles soient supprimées *a posteriori*.
- **La captation et diffusion d'images intimes sans le consentement de l'autre est un délit puni par la loi.**

Comment agir ?

- **Veiller à demander le consentement explicite des personnes concernées avant toute utilisation de leur image et accepter qu'elles refusent.** Diffuser ces bonnes pratiques autour de soi (auprès des parents notamment).
- **En cas de problème, ne pas hésiter à en parler à des personnes de confiance** et collecter des éléments de preuve (captures d'écran, messages, photos) qui serviront pour une potentielle démarche.
- **Face aux cyberviolences, il est possible de réagir en contactant les plateformes** (moteurs de recherche, sites), **ou en demandant une aide spécialisée**, via l'association [#StopFishq](#) ou la [Plateforme numérique d'accompagnement des victimes](#) (PNAV).





Elyna découvre le consentement libre et éclairé chez le médecin

On associe souvent le monde médical à une autorité indiscutable, ce qui nous empêche de questionner des gestes ou des demandes que l'on ne comprend pas toujours. Ce rapport inégal rend les patient-es plus vulnérables aux abus ou aux violences.

À quoi dois-je faire attention ?

- **Depuis 2002, la loi oblige les professionnel·les à demander le consentement libre et éclairé** du/de la patient-e avant tout soin ou examen.
- **Les soignant-es n'ont pas le droit de juger** ton identité de genre ou ton orientation sexuelle, tes pratiques, ton hygiène, ton alimentation, ton poids, etc. et sont dans l'obligation de respecter le secret médical.
- **Certains examens qui impliquent de se déshabiller ou un contact physique ne sont pas toujours nécessaires, ou peuvent être réalisés en autonomie** (exemple : auto-palpation, insertion du speculum).

Comment agir ?

- **N'hésite jamais à demander des infos claires sur les examens ou soins proposés.** Si tu préfères, tu peux te faire accompagner par quelqu'un de confiance lors de tes rendez-vous ou examens.
- **Identifie un-e soignant-e qui te convient,** via le bouche-à-oreille (exemple: liste des soignant-es safe Gyn & Co) et changer si tu ne te sens pas à l'aise.
- **C'est également important de signaler tout comportement abusif** auprès de la direction de l'hôpital, l'Ordre de la profession correspondante ou bien via des associations spécialisées. Tu peux également te faire accompagner par ces dernières pour obtenir un soutien psychologique ou juridique.



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Situation 1 : Rachida a rendez-vous chez son directeur de thèse

- Le CLASCHEs est une association féministe ouverte à l'ensemble des étudiant-es, doctorant-es, enseignant-es et/ou chercheur-ses et personnels, et fournit des guides pour s'informer et se défendre face aux violences sexistes et sexuelles.
- L'outil du Violentomètre "Safe Prof" qui donne des clés pour identifier les situations de violence.

Situation 2 : Sarah est victime de violences sexistes et sexuelles au travail

- L'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail propose un grand nombre de ressources (guides, articles, etc) et un service d'accompagnement par des professionnel·les.

Situation 3 : Jian et Steph font moins l'amour

- L'association En Avant Toutes propose un chat en ligne anonyme et gratuit, où des professionnel·les répondent à vos questions en lien avec l'intimité, la sexualité, les violences, etc.
- Podcasts :
 - Sur l'asexualité : Free from desire
 - Sur les violences conjugales : Les couilles sur la table de Victoire Tuailon
 - Garce therapy d'Amal Tahir
- Comptes Instagram : @orgasme_et_moi

Situation 4 : John exige des nudes de Carla

- Guide du gouvernement "[Que faire en cas de cyberharcèlement?](#)"
- Guide de l'association [Féministes contre le cyberharcèlement](#)
- Guides de l'association [Echap](#)
- Ouvrage [#StopFisha : Combattre le cybersexisme](#), Editions Leduc (cyberviolences conjugales)

Situation 5 : La copine de Léa veille sur elle

- Prévenir les VSS en milieu festif : [Consentis](#), [Dis Bonjour Sale Pute \(DBSP\)](#), [Plan Sasha](#), [Espace Safer](#)
- [Guide pour construire un protocole de lutte](#) contre les VSS en milieu festif par STOURM
- [Guide sur les événements festifs et d'intégration étudiant](#) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Situation 6 : Une rencontre sur appli qui tourne court

- Podcast [Les couilles sur la table](#) de Victoire Tuillon
- « [Grindr ou la culture du plan cul](#) » (2 épisodes)
- Vidéo [Le consentement expliqué par la tasse de thé](#)
- Les [centres LGBTQIA+](#), qui organisent des permanences juridiques, sociales, psychologiques pour accueillir et conseiller les personnes victimes de violence

Situation 7 : Julie dévoile l'identité de genre de Cam

- Association [OUTrans](#)
- Site [SOS homophobie](#) qui offre des ressources sur l'outing
- Témoignage vidéo d'Angèle : "[Angèle explique comment Cyril Hanouna a volé son coming out \(Extrait\)](#)"

Situation 8 : Malo et Gaëlle vont à un week-end d'intégration

- Voir les ressources de la situation 5 ;
- [Rapport de l'Observatoire étudiant des VSS dans l'Enseignement Supérieur sur les rites d'intégration](#)
- Sites de ressources utiles : [Monte ta soirée](#), [Cpasloption](#), [Pimp my party](#)

Situation 9 : Marion publie un selfie d'Hawa en story

- Association [Stop Fisha](#) qui lutte contre le cybersexisme et les cyberviolences sexistes et sexuelles
- Association [Féministes contre le Cyberharcèlement](#)
- UNICEF, [Cyberharcèlement : 10 questions pour le comprendre et l'arrêter](#)
- [CNIL](#) (Commission nationale de l'informatique et des libertés)
- Guide du Gouvernement sur la cybermalveillance

Situation 10 : Elyna découvre le consentement libre et éclairé chez le médecin

- Podcast [Le Serment d'Augusta](#) : pour réinventer la relation soignant·e / soigné·e
- La plateforme « [Les Pipelettes](#) », des sages-femmes qui répondent à tes questions via un [chat anonyme et confidentiel](#)

Si vous avez été victime, témoin ou auteur·ice de (cyber)violences sexistes et sexuelles, des associations de professionnel·les peuvent vous écouter, vous conseiller et vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter, ne restez pas seul·e.

LES CONTACTS UTILES ANONYMES ET GRATUITS

Violences Femmes info : 3919 (ou par SMS au 114)

SOS Viols Femmes Informations : 0 800 05 95 95

Association #StopFisha help@stopfisha.org (violences en ligne)

Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteur-es de Violences conjugales et familiales (FNACAV) : 08 019 019 11 : ouverte du lundi au dimanche 9h-19h

Écoute Violences Femmes Handicapées : 01 40 47 06 06 ou par mail ecoute@fdfa.fr

Violences transphobes OUTrans : groupes de parole et conseils via <https://outrans.org/>

Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail : 01 45 84 24 24 ou par mail contact@avft.org

Plateforme nationale de signalement des violences sexistes et sexuelles (<https://www.service-public.fr/cmi>) : 24h/24 et 7j/7, avec des policier-ères ou gendarmes formé-es aux VSS

Coordination nationale d'accompagnement des étudiant.es (CNAE) : 0 800 737 800 : destiné aux étudiant-es en situation de mal-être. Ouvert 10h-21h, du lundi au vendredi et 10h-14h le samedi. mail : cnaes@enseignementsup.gouv.fr

Chat en ligne '**Comment on s'aime**' : [tchat ouvert](#) du lundi au samedi 10h-21h.

SOS Homophobie : 01 48 06 42 41 ou chat, horaires particuliers

Chat du **Planning Familial** 'IVG, contraceptions, sexualités

LES 5D

Les **5D** sont une **technique d'intervention** théorisée par le collectif "Hollaback!" qui lutte contre le harcèlement de rue.

Règles d'or avant toute intervention :

- 1 Avant d'intervenir, je m'assure que je ne prends aucun risque pour ma sécurité ou pour celle de la personne victime.
- 2 Même si j'ai très envie d'aider, je respecte la manière dont la victime veut gérer la situation (par exemple aller voir la police ou non, en parler à sa famille ou à d'autres personnes ou non, etc).

Tu n'es jamais responsable de la violence à laquelle tu assistes mais en intervenant, tu peux vraiment faire la différence.

DISTRAIRE



Crée une diversion pour stopper la situation sans confronter directement l'agresseur.se. Ça peut être en parlant à la victime, en faisant semblant de la connaître, en renversant quelque chose ou en posant une question anodine).

Tu peux encore agir après la situation de violence. Tu peux par exemple lui dire que tu as vu, que tu la crois, que tu peux l'aider, en lui fournissant des ressources ou en lui proposant de l'accompagner voir une association de professionnelle.

DIFFÉRER



DÉLÉGUER



Si tu ne te sens pas en sécurité ou capable d'intervenir, demande de l'aide à quelqu'un d'autre : un.e ami.e, un.e employé.e, un.e agent.e de sécurité, ou même la police. Même les "respo VSS" ou "Safe Team" peuvent avoir des limites !

Interviens directement en t'adressant à l'agresseur.se, si ce n'est pas dangereux de le faire. Par exemple en disant haut et fort à la personne qui pose problème d'arrêter. Exemple : je confronte mon ami qui fait n'importe quoi quand il boit.

DIRIGER



DOCUMENTER



Si c'est possible, sans te mettre en danger, tu peux filmer/enregistrer la scène. Ces documents peuvent servir de preuve si la victime souhaite porter plainte. N'utilise jamais ces éléments sans le consentement de la personne.

Contenus sur le consentement

↳ Comptes instagram :

- @SEXETCONSENTEMENT
- @OBSERVATOIRE_VSS
- @ORGASME_ET_MOI
- @CONSENTISINFO
- @NOS_ALLIES_LES_HOMMES
- @COMPRENDRELAVIOLENCEMASCULINE



↳ Podcasts :

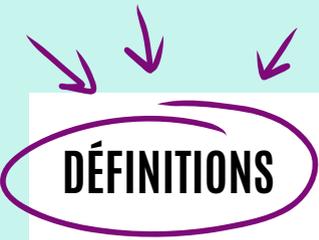
- "Les Couilles sur la table" et "Le Cœur sur la table" de Victoire Tuillon ; épisode "Sexe sans consentement : le rôle des hommes" (#13)
- "La Poudre" de Lauren Bastide ;
- "Un Podcast à soi" de Charlotte Bienaimé ;
- "Hot line", Nouvelles Écoutes ;
- Série "Le consentement" des 'Chemins de la philosophie' de France culture.

↳ Contenus à diffuser :

- La campagne "Sans Oui, c'est interdit" du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de Sexe & Consentement en 2021, disponible en accès libre et gratuit sur internet.
- Le kit de prévention de Consentis via leur site Web
- La campagne "Ok. Pas ok." de On S'Exprime, disponible sur Youtube.

↳ Enquêtes :

- Baromètre 2023 des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'enseignement supérieur, par l'Observatoire des VSS dans l'ESR, disponible sur le site de l'association.
- Enquête 2024 "Derrière les Rites Étudiants : Enquête sur les événements d'intégration dans l'Enseignement Supérieur français.", disponible sur le site de l'association.
- Enquête 2024 sur les violences sexistes, sexuelles et LGBTQIA+phobes chez les personnes en doctorat, disponible sur le site de l'association.



DÉFINITIONS

➔ **Violence sexiste et sexuelle**

C'est quand **quelqu'un-e te fait subir des paroles, des comportements ou des contacts à caractère sexuel sans ton consentement, qui peuvent porter atteinte à ta santé physique et/ou mentale**. Ces violences peuvent prendre plusieurs formes : elles peuvent être verbales, physiques, psychologiques, numériques et/ou économiques.

➔ **Agissements sexistes**

Selon l'article L1142-2-1 du Code du travail, ce sont toutes **les attitudes, paroles et comportements basés sur des stéréotypes de genre, qui peuvent nuire à la dignité ou créer une ambiance intimidante, humiliante, ou dégradante** (Code du Travail). Ça peut paraître banal ou "juste une blague", mais ça a pour effet de rabaisser la personne de manière subtile, voire sous couvert de bienveillance (cf. situation 2). Par exemple, lors d'un projet de groupe, dire "je ne travaille pas avec les filles, elles sont trop hystériques." est un agissement sexiste.

➔ **Diffusion d'informations personnelles**

Selon l'article 226-1 du Code pénal, est considéré comme **une atteinte à la vie privée et passible de sanctions pénales le fait de diffuser publiques des informations personnelles d'une personne**.



Exhibition sexuelle

Selon l'article 222-32 du Code pénal, c'est le fait de **montrer une partie de son corps nu dans un lieu accessible à la vue d'autres personnes**. Par exemple, quelqu'un-e qui se montre nu-e à la soirée du week-end d'intégration commet une infraction, même si c'est "pour rigoler". Cela peut mettre d'autres personnes mal à l'aise et engendrer une pression à suivre le même comportement (exemple : la danse du Limousin, qui veut qu'une personne choisie au hasard se déshabille sous les chants et les regards du groupe). Ce comportement est puni par la loi, avec des peines pouvant aller jusqu'à un an de prison et 15 000 € d'amende.



Captation et diffusion d'images

Selon les articles 226-1 à 226-7 du Code pénal, le fait de **filmer ou prendre en photo quelqu'un-e sans son consentement dans un lieu privé** (comme une chambre étudiante ou une soirée) est illégal. Diffuser ces images sans autorisation est également interdit. Cela peut être puni d'un an de prison et jusqu'à 45 000 € d'amende.



Harcèlement(s)

C'est **imposer à quelqu'un un comportement répétitif et abusif qui peut affecter sa dignité, son bien-être, voire sa santé**. On met un s car le harcèlement se décline en plusieurs formes : ça peut être du harcèlement moral (comme les insultes ou les moqueries récurrentes), sexuel (insister pour sortir avec quelqu'un ou envoyer des messages à connotation sexuelle), ou en ligne (cyberharcèlement).

Sur le harcèlement sexuel : « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. » (article 222-33 I du Code pénal)

S'il y a pression, un seul acte suffit (pas besoin de répétition) : « Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. » (article 222-33. II du Code pénal)



Bizutage

Amener autrui, qu'il soit d'accord ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive (facteur aggravant) lors de manifestations ou de réunions étudiantes est un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende selon l'article 225-16-1 du Code pénal.



Agression sexuelle

Selon les articles 222-22 à 222-22-2 du Code pénal, c'est **une atteinte sexuelle faite avec violence, menace ou surprise**. Ça peut être des attouchements comme toucher les fesses ou les seins de quelqu'un dans une soirée étudiante ou lors d'un after. Forcer quelqu'un à toucher une autre personne est aussi une agression sexuelle.



Viol

Selon les articles 222-23 à 222-26-2 du Code pénal, cela concerne **“tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu’il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d’autrui ou sur la personne de l’auteur par violence, contrainte, menace ou surprise”**. Ça inclut la pénétration avec un sexe, un doigt ou un objet, que ce soit par voie vaginale, anale ou buccale.

Sur les caractérisations :

- **La contrainte** : c’est faire pression physiquement ou mentalement pour obtenir ce qu’on veut, par exemple en profitant d’une relation de pouvoir (professeur-e/ élève, responsable d’association/étudiant-e). La contrainte physique peut également être caractérisée quand la personne est enfermée de force dans un espace fermé (ex chez son/sa partenaire).
- **La violence** : c’est faire preuve de violence physique envers la personne.
- **La menace** : cela peut être un chantage affectif ou social, comme "Si tu refuses, je raconte tout à tes potes".
- **La surprise** : tout simplement agir sans que la personne ne soit prévenue, qui est endormie ou qui a consommé des produits stupéfiants, par exemple toucher les seins ou les fesses d’une personne dans une boîte de nuit.

Le viol conjugal est reconnu en droit français et le contexte de couple augmente la peine encourue pour les violences sexuelles en droit pénal selon les articles 222-23 à 222-26-2 du Code pénal.

Le code pénal reconnaît cette circonstance aggravante quand le viol ou l’agression sexuelle (entre autres VSS) sont commis "par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité" (articles 222-24 et 222-28)

REMERCIEMENTS

Les associations Sexe & Consentement et l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'enseignement supérieur (OBVSS ESR) remercient leurs membres ayant œuvré à la concrétisation de ce projet : Marine, Yvann, Zoé, Laure et Luisa pour S&C ; Laura, Nicolas et Gaëlle pour l'OBVSS ESR.

Merci également aux autres membres des deux associations ayant pris le temps de relire le fascicule. Nous remercions également la précieuse relecture d'Iman ainsi que celle de l'association des jeunes chercheur-es en études de genre EFIGIES. Un merci chaleureux à Joanne de l'OBVSS qui s'est chargée du graphisme et de la mise en page de cette production. Un grand merci à notre illustratrice Lou Dvina qui, avec sa baguette magique (stylo), a magnifié les situations écrites en œuvres d'art.

Merci à la Ville de Paris et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la confiance accordée aux deux associations pour produire ce fascicule.

OBSERVATOIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

